Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Lycée polyvalent
lycée des métiers
Le Garros
Gers
académie
Toulouse
éducation
nationale

Le proviseur
Benjamin PAUL

Service
Secrétariat de direction
Affaire suivie par
MLDS
Téléphone
05.62.60.15.30
Télécopie
05.62.63.18.59
Courriel
0320067z@ac-toulouse.fr
Adresse
1 Bis rue Darwin
Bp 60529
32021 Auch cedex 9

Relevé de conclusion de la réunion Foquale du 12 novembre 2020 au Lycée Le Garros.

Personnes présentes

M. Paul (Chef du réseau Foquale), **M. Berleux** (IEN-IO), **Mme Bergès** (Directrice CIO de Condom), **M.Berges** (Dirercteur CIO d'Auch) **Mme Mercatello** et **M. Darnaud** (Coordonnateurs MLDS), **Mme Piccin** (CPE lycée Le Garros), **Mme Di Giusto** (Principale collège Gabriel Seailles et référente départementale décrochage collège), **M.Meric** (DDFPT lycée D'artagnan) , **Mme Mella** (CPE au lycée Pardailhan), **M.Xerri** (Proviseur lycée Clément Ader), **Mme Blotas** (CPE lycée Samatan**), Mme Merruci** (CPE lycée Alain Fournier),**M.Lesbarreres** (CPE lycée agricole Valentés) ,**M.Daran** (Proviseur lycée agricole Riscle), **Mme Rouly** (Proviseure cité scolaire Maréchal Lannes)

Personnes excusées

M.Trimbur(Proviseur lycée Pardailhan),**Mme Magnier** (Proviseure lycée Bossuet).

En introduction

M.Paul fait une lecture de la note académique du 6 novembre 2020 sur la « Mise en œuvre du plan académique pour l'Obligation de Formation-des 16-18 ans » qui précise le pilotage départemental de cette obligation et sa déclinaison opérationnelle (Cf. pièce jointe).

1- Gestion des places vacantes

Les acteurs comme les directeurs de CIO et les coordonnateurs MLDS expriment des difficultés quant à la lisibilité en temps réel des places vacantes en lycée. Les chefs d'établissements expliquent qu'ils font régulièrement des recensements (pour la BCO notamment), le SAIO a l'information, remontées qui ne sont pas utilisables au niveau départemental ce qui est étonnant. Rappel de l'IEN-IO, la DSDEN dispose d'une vue sur la base élève et peut-être sollicitée si besoin.

Les affectations ou inscriptions de jeunes non scolarisés sur places vacantes doivent être une priorité.

Il faut sortir de la culture départementale où l'on appelle les chefs d'établissements pour négocier, les obligations réglementaires sont claires. En parallèle, il y a la réalité des classes et des groupes qui peuvent être mis en difficulté par une arrivée tardive.

La décision doit être transparente.

2- Les immersions

Les immersions pouvant aboutir à des passerelles sont possibles en lycée jusqu'à mi-janvier après on est sur des mini stages, qui peuvent conduire à une demande d'orientation pour l'année suivante. Le document commun de demande d'immersion et d'évaluation, travaillé par le groupe Foquale les années passées sera remis sur l'espace ENT du Réseau Foquale et diffusé par l'IEN-IO à tous les lycées.

La durée des immersions est questionnée en terme de pertinence et d'exigence pour le jeune et l'établissement (ex :3 semaines d'immersion parait un peu long, mais une semaine semble indispensable).

Il est aussi soulevé que certains établissements et notamment les lycées Pardailhan ou D'Artagnan peuvent être très sollicités car il s'agit parfois d'un choix géographique pour certains jeunes et familles et non d'un choix d'orientation.

Actuellement, l'accueil de certaines immersions peut être revu à la baisse sur le nombre de journées en fonction des protocoles sanitaires des internats. Cela se mesure à l'échelle de chaque établissement en fonction de ses locaux notamment.

Il est possible d'envisager des immersions multi sites.

Éléments du débat : sur 100 à 150 décrocheurs par an, on estime à 15 le nombre d'élèves refusés par les EPLE

3- Principes retenus

A. **Accueil** : s'il y a une place en établissement, on accueille en immersion
B. **Intégration rapide** : on agit vite si possibilité d'inscrire un jeune
C. **Rôle de FOQUALE** : si refus d'inscription, possible affectation
   Le réseau Foquale se propose de se réunir en comité restreint et à la demande pour faire le point sur places vacantes et demandes de retour en formation, particulièrement en cas de difficulté. L'affectation sera une réponse possible.

4- Questions diverses

-Liste SIEI on passe de 2 remontées établissement par an à 4. Un forum décrochage départemental organisé par le Grand Auch et piloté par Ressources et Territoire en direction des professionnels doit avoir lieu au mois de mars.

-La liste des référents décrochage scolaire des collèges et lycées du Gers sera mise à jour par M. Darnaud.

Une note départementale va reprendre les principes de l'obligation de formation pour les 16-18 ans ainsi que les modalités d'immersion et de mini stage adapté à notre département.

Ce que nous souhaitons, c'est que le travail fait en groupe Foquale, le protocole d'immersion notamment, soit diffusé pour être utilisé par l'ensemble des établissements du département.